Le moment n'est-il pas venu de demander un ministère de l'enfance ?

De très nombreuses manières de considérer l'enfance existent dans notre société contemporaine et, que l'on soit des parents ou des professionnels, il n'est pas toujours facile de s'y retrouver.

L'éducation nationale regroupe tout ce qui concerne les aspects pédagogiques, mais les dispositifs éducatifs peuvent être gouvernés par le médico-social et la justice. Le soin des enfants est dépendant des politiques sanitaires, mais s'ils sont handicapés ils relèvent de la MDPH. La prévention relève de plusieurs contributions ministérielles cloisonnées entre elles. La justice des mineurs est heureusement encore spécifique mais les conditions d'exercice de la parentalité sont gouvernées pour partie par celle des majeurs. La protection de l'enfance est assurée principalement par les assemblées départementales mais certains aspects sont pris en charge par l'État.

Les dispositifs d'accueil petite enfance reposent sur les initiatives municipales, mais aussi sur des associations, des personnes à titre individuel, ou même parfois des entreprises. Sans parler des enfants de parents en situation illégales sur notre territoire.

L'impression générale qui ressort de ces constatations est le manque de lisibilité et de cohérence dans la politique globale de l'enfance. Et les conséquences en terme d'amélioration des conditions de vie actuelle et d'avenir des enfants en sont d'autant diminuées.

Pourtant, nous sommes tous d'accord sur le fait que l'enfant est l'avenir de l'homme. Aussi, réunir tous les éléments permettant de conduire une véritable politique décloisonnée de l'enfance au sein d'une même instance prospective et décisionnelle serait maintenant un gage de sa réussite à venir. Le temps est maintenant venu de la création d'un ministère de l'enfance.